

PREMIER MINISTERE

CABINET



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE SON EXCELLENCE

Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE

Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso

Prononcée devant l'Assemblée Nationale



18 Février 2019

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vous pouvez aisément deviner toute l'émotion qui est mienne de me retrouver devant vous, dignes représentants du peuple, pour accomplir ce devoir républicain, conformément aux dispositions de l'article 63 de notre Constitution. C'est à la fois un grand honneur, un privilège et un agréable devoir pour moi, de présenter à votre auguste Assemblée, ma déclaration de politique générale.

Au-delà du rituel, je mesure toute la valeur que revêt cet exercice auquel je me prête : celui de vous présenter la feuille de route de ma contribution à la réalisation du Programme de société du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, dont la vision est de : « Bâtir, avec le peuple, un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice ». Ce programme est désormais traduit en Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour servir de référentiel à l'action gouvernementale.

Je voudrais de prime abord en savoir sincèrement gré au Président du Faso d'avoir placé en moi sa confiance. En acceptant cette lourde responsabilité, je prends l'engagement, en toute humilité, au nom de toute l'équipe gouvernementale, d'œuvrer à l'atteinte des objectifs qu'il a bien voulu nous assigner. Je reste convaincu qu'avec le peuple comme témoin, comme censeur et comme soutien, nous relèverons les défis en toute responsabilité.

Avant toutefois de vous présenter les grandes orientations de ma politique, ma pensée va d'abord à mon prédécesseur, Monsieur Paul Kaba THIEBA, qui a accompli cette tâche avec vivacité, dévouement et passion dans un contexte particulièrement difficile. Malgré les embûches qui ont parsemé le chemin, il a engrangé d'importants acquis avec ses équipes gouvernementales. Je mentionnerai particulièrement la reprise de l'activité économique qui était en berne suite aux événements politiques de 2014 et 2015. En effet, l'économie a été replacée sur un sentier de croissance soutenue durant les trois dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel d'environ 6%.

Une telle performance, sous-tendue entre autres par l'accroissement de l'investissement public, la bonne tenue de l'activité économique dans les principaux secteurs de production et l'afflux des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur minier, a permis

d'améliorer l'offre des services sociaux tels que l'accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En dépit des nombreux acquis dans la mise en œuvre du Programme de société du Président du Faso, des défis multiples alimentent les craintes et provoquent les mécontentements de certains de nos compatriotes au point de compromettre la paix et la cohésion sociale.

Le constat est que les Burkinabè demeurent inquiets et insatisfaits de leur vécu quotidien pour des raisons qui tiennent principalement à la dégradation de la sécurité intérieure, à l'effritement de la cohésion sociale, à une gouvernance jugée défailante et enfin à la portée limitée des effets et impacts de nos politiques publiques.

C'est en réponse à ces préoccupations que je comprends et partage, que j'ai choisi d'articuler la feuille de route de ma politique autour des axes majeurs suivants :

1. le devoir de relever les défis sécuritaires ;
2. l'exigence de pallier l'effritement de la cohésion sociale ;
3. l'obligation d'instaurer une gouvernance plus vertueuse ;
4. la nécessité de renforcer le développement du capital humain et ;
5. la volonté de dynamiser l'économie nationale.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La paix et la sécurité constituent la condition indispensable à la mise en œuvre et à la consolidation des actions de développement d'un pays. Malheureusement, depuis 2015, les actes de violence parfois extrêmes se sont répétés dans notre pays. Les attentats meurtriers et la destruction des édifices publics, les enlèvements et prises d'otages, parfois suivis d'exécution sommaires, les assassinats de représentants de l'État, les attaques contre les unités des Forces armées nationales, des forces de sécurité intérieure et para-militaires sont autant d'actes ignobles qui

mettent en péril la paix et la sécurité des biens et des personnes dans notre pays.

L'accentuation des attaques terroristes sur notre territoire a été rendue possible par la conjugaison de facteurs internes et externes tels que le maillage encore insuffisant du territoire national en services de sécurité, la faible implication des populations dans les stratégies de défense et de sécurité ainsi que la porosité de nos frontières nationales.

Nous devons rester stoïques et déterminés à vaincre car, j'ai la conviction que nous avons le patriotisme dans nos veines, le courage, les moyens et l'opiniâtreté nécessaires pour être à la hauteur des défis posés par le terrorisme. C'est cette détermination qui anime nos Forces armées nationales et nos Forces de sécurité intérieure qui se battent contre la barbarie et pour le triomphe de la paix. Je leur rends un vibrant hommage. C'est aussi l'occasion pour moi d'adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui apportent leurs concours précieux dans cette lutte contre le terrorisme par des soutiens matériels et financiers divers, des propositions et même par la critique constructive.

A cet instant précis, j'ai une pensée pour les victimes aussi bien des conflits communautaires que du terrorisme, tombées sur notre sol ou sur les terrains du maintien de la paix, décédées ou blessées. J'ai également une pensée, une forte compassion pour leurs proches inconsolables qui vivent dans la douleur et la peine ainsi provoquée. A l'endroit de tous les blessés, je formule mes vœux de prompt rétablissement.

En mémoire de toutes les personnes décédées du fait de l'extrémisme violent, je vous prie d'observer une minute de silence.

Je vous remercie !

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour relever **les défis sécuritaires**, nous devons apporter des réponses vigoureuses et diligentes à toutes les attaques dont notre pays est l'objet, afin de restaurer la paix, la sérénité et la quiétude dans la Cité.

Pour cela, je voudrais mentionner trois principes cardinaux qui seront au cœur de l'action de mon gouvernement.

Premièrement, face à cette barbarie d'une autre époque, il faut l'union sacrée de tous les Burkinabè, car comme l'affirmait feu le Président Thomas SANKARA, notre peuple unis et mobilisé constitue une force inébranlable, une puissance capable de prendre en main son propre destin. Dans ce sens, je voudrais insister sur notre devoir de nous mobiliser comme un seul homme pour repousser l'ennemi commun.

Deuxièmement, tout en sollicitant l'appui de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme qui est un phénomène mondial, le Burkina Faso doit d'abord compter sur ses propres forces pour ne pas prendre le risque de s'abandonner dans l'indolence du sommeil sur la natte d'autrui et faire lâchement l'option de périr sans gloire : « nan lara, an sara ! » comme le disait si bien feu le Professeur Joseph KI-ZERBO.

Troisièmement, nous devons nous convaincre que la lutte contre le terrorisme est un combat de longue haleine. Tout en apportant des réponses appropriées, en temps et en heure, aux actions destructrices de ces criminels, nous devons travailler à construire et à consolider durablement les bases de notre victoire certaine.

Mu par ces trois principes, mon gouvernement apportera toutes les ressources nécessaires à l'amélioration des actions de nos forces armées nationales et de nos forces de sécurité intérieure sur le terrain. Il ne ménagera aucun effort pour :

1. mettre en œuvre avec toute la diligence requise, la loi de programmation militaire quinquennal 2019-2023 pour renforcer les moyens logistiques et matériels de nos Forces armées nationales et de nos Forces de sécurité intérieure ;
2. améliorer le maillage du territoire en services de sécurité opérationnels à travers le renforcement des effectifs des Forces armées nationales et des Forces de sécurité intérieure et leur redéploiement progressif, méthodique et résolu sur le terrain. C'est le lieu pour moi de remercier votre auguste Assemblée d'avoir entériné l'augmentation substantielle du budget de l'exercice 2019 consacré à la défense et à la sécurité ;
3. renforcer la coopération militaire sous régionale en insistant sur la nécessaire synergie d'actions, en particulier entre les pays du G5 Sahel. Il y a lieu ici de saluer la désignation, par ses pairs, de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, en qualité de Président

en exercice du G5 Sahel au titre de l'année 2019. Son leadership avéré sur le terrain de la coopération sous régionale sera d'un grand apport dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Je salue par ailleurs la perspicacité des chefs d'Etat du G5 Sahel qui ont bien compris que la solution au terrorisme et à l'extrémisme violent dans le Sahel passe également par la mise en œuvre d'un programme de développement intégré au profit des populations de cette zone et enfin;

4. améliorer la collaboration des Forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure avec les populations, en mettant en place une stratégie adaptée à cet effet.

Toutes ces actions intègrent les recommandations de votre auguste Assemblée sur la situation sécuritaire. Elles sont conformes aux orientations du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales 2018-2022 qui seront mises en œuvre sous l'impulsion des Ministres en charge de la défense nationale et de la sécurité intérieure.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

A cet instant précis de mon propos, je voudrais lancer un appel solennel à tous les Burkinabè de tous bords pour un sursaut national.

En effet, la dégradation progressive de la situation sécuritaire dans notre pays a des conséquences néfastes énormes sur notre vivre ensemble.

Elle est entrain de saper progressivement certaines de nos valeurs fondamentales légendaires, comme notre tradition de tolérance, d'hospitalité et de coexistence pacifique au sein des communautés. En effet, les récents conflits communautaires, en particulier celui de Yirgou ont montré qu'il est impérieux de préserver ces spécificités propres au Burkina Faso.

L'ensemble des Burkinabè ont ressenti une forte charge émotionnelle à la suite des récents conflits communautaires. C'est le lieu pour moi de condamner, avec la dernière énergie, ces évènements malheureux, horribles et inacceptables que rien ne justifie. Cette charge émotionnelle a parfois conduit à des débordements inconsidérés dans les propos et dans les actes de certains de nos compatriotes.

Je déplore ce type de comportements qui sont de nature à exacerber les contradictions dans nos villes et dans nos compagnes. J'invite les uns et les autres à de la retenue et à faire confiance aux institutions de la république pour la manifestation de la vérité.

Je rappelle à tous que notre pays a opté d'avancer résolument dans la construction d'un Etat de droit démocratique dont les lois et règlements organisent la vie de la Nation. C'est pourquoi, d'ores et déjà, j'ai décidé d'agir urgemment sur trois leviers pour la reconstitution de notre **tissu social** déchiré. Il s'agit :

1. d'accompagner notre justice pour qu'elle s'assume pleinement dans la résolution de ces problèmes. A cet égard, les procureurs du Faso et les officiers de police judiciaire sont à pied d'œuvre pour diligenter les enquêtes préliminaires ;
2. de donner tous les moyens matériel et financier nécessaires au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de **la cohésion sociale** pour rendre plus opérationnels les services déconcentrés de l'Etat, afin qu'ils puissent jouer pleinement le rôle de prévention et d'interposition en cas de besoin ;
3. de solliciter l'accompagnement des autorités coutumières et religieuses pour un retour au calme et à la sérénité dans les localités concernées, mais également pour prévenir d'éventuels conflits dans les communautés.

C'est l'occasion pour moi de saluer les initiatives développées par les chefs coutumiers, les religieux et les Organisations de la société civile (OSC) qui, de façon spontanée, ont appelé au calme et à la tempérance afin de revivifier notre vivre ensemble. Mon gouvernement est à pied d'œuvre pour prendre en charge toutes les victimes de ces conflits.

Par ailleurs, les menaces qui pèsent sur notre cohésion nationale sont de nature à aggraver les situations que j'ai évoquées plus haut.

En effet, le foisonnement depuis 2016 des revendications sociales, le ressenti de la cherté de la vie dont le corollaire a été les mobilisations de certaines couches de la population pour exiger du gouvernement des réponses fortes, sont les signes évidents de l'effritement de la cohésion sociale.

Il en est de même de la perte des valeurs civiques. C'est dans cette logique qu'il faut appréhender les mouvements sociaux spontanés qui

se sont souvent dressés, à l'intérieur de nos cités, contre les forces de l'ordre pour s'opposer à l'application de la loi.

En ce qui concerne les revendications sociales, portées à la connaissance du Président du Faso par les organisations syndicales de notre pays, il ne fait aucun doute qu'elles ont toutes une certaine dose de légitimité. Toutefois, personne n'a le droit de détruire la base économique sur laquelle repose l'avenir de toute une nation. C'est pourquoi, je fais mien l'appel de Son Excellence Monsieur le Président du Faso du 31 décembre 2018 pour que s'instaure dans notre pays une trêve sociale durable.

Pour ce faire, il est indispensable que le gouvernement et les partenaires sociaux renouent les files du dialogue et de la concertation. Pour ma part, je veillerai personnellement à ce qu'il en soit ainsi. J'invite cependant les organisations syndicales à se départir de toute surenchère dans leurs revendications pour donner plus de chance de réussite à la mise en œuvre des engagements que nous prenons ensemble.

Je salue toutes les organisations syndicales qui ont accepté de suspendre leur mot d'ordre de grève dans le sens de l'appel du Président du Faso et toutes celles qui se sont inscrites dans la dynamique du dialogue social auquel j'accorde un intérêt particulier. A ce titre, je m'engage à réactiver le cadre de concertation gouvernement/syndicats, dont une des sessions sera convoquée très prochainement.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au-delà des questions brûlantes que je viens d'évoquer et qui appellent de ma part des réponses urgentes, j'engagerai également des actions structurelles, qui s'inscrivent dans la durée, pour répondre aux aspirations profondes du peuple burkinabè. A cet effet, il nous faudra **réformer les**

institutions et moderniser l'administration dans l'optique de promouvoir de façon décisive **la bonne gouvernance**.

La promotion d'une bonne gouvernance politique et institutionnelle est la clé de voûte de toute stabilité politique et du renforcement de la démocratie.

Pour être en adéquation avec les besoins fondamentaux de notre peuple, nous devons faire fonctionner de façon efficace et efficiente notre administration et nos institutions publiques. Cette exigence de qualité commande le développement d'une culture du travail.

J'engagerai de ce fait mon gouvernement à mobiliser l'ensemble des Burkinabè à renouer avec les vertus du travail et l'idéal du travail bien accompli ; ce qui a valu, jadis, à notre pays qui fêtera le 1^{er} mars prochain le centenaire de sa création, d'être qualifié de **Terre des Hommes**. On ne peut rien construire de grand pour le progrès et le bonheur de notre peuple, sans un idéal de labeur, de sacrifice et de justice. Je me réjouis de prononcer ma déclaration de politique générale à la veille de ce centenaire que mon gouvernement a décidé de commémorer.

L'action de mon gouvernement s'inscrira résolument dans l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux.

En ce qui concerne **la justice**, le ressentiment de nombre de nos compatriotes s'exprime contre la lenteur du traitement de certains dossiers. L'indépendance actuelle de la justice et les instruments législatifs, règlementaires et institutionnels, mis à sa disposition, donnent déjà plus de capacité aux personnels compétents, pour plus de diligence et d'efficacité dans le traitement des dossiers pendants.

Le fonctionnement de la justice en toute indépendance et en toute responsabilité est un gage pour enrayer l'incivisme, combattre l'impunité et protéger les droits humains. Pour faciliter l'accès de tous les Burkinabè à la justice, je m'engage à renforcer le fonds d'assistance judiciaire au bénéfice des personnes vulnérables.

La création d'un ministère spécifique chargé des droits humains et de **la promotion civique** témoigne de l'importance que mon gouvernement accorde à ces questions. J'ai donné des instructions au ministre de tutelle de renforcer la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre l'incivisme et d'accompagner le processus de réinstitution de la formation civique

et patriotique dans les différents ordres d'enseignements y compris le Service national pour le développement.

La restauration de l'autorité de l'Etat passe par l'application vigoureuse de sanctions contre tous les citoyens qui viendraient à contrevenir aux lois et aux règlements.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais profiter de la tribune que vous m'offrez, pour saluer l'important travail réalisé par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) afin de déceler les dysfonctionnements de notre administration en matière de gestion des deniers publics et qui contribue à combattre la corruption, la fraude et les crimes économiques divers. Je l'encourage à poursuivre inlassablement dans cette même dynamique pour faire émerger la culture d'une gouvernance vertueuse.

J'ai conscience de l'urgence d'agir pour corriger ces dysfonctionnements et mettre fin à l'impunité. Pour y arriver, nous n'avons pas d'autres choix que de faire fonctionner les institutions et services publics suivant l'esprit des lois et des règlements édictés. Ce qui suppose de rendre opérationnels les inspections techniques et les conseils de discipline, afin de prendre des sanctions à l'encontre des agents indécents.

Honorables Députés,

La réduction du **train de vie de l'Etat** est une préoccupation récurrente dans l'opinion et sa réduction tient sincèrement à cœur le Président du Faso. Pour y apporter des réponses pertinentes et consensuelles, mon gouvernement poursuivra le processus de réformes des rémunérations

des agents publics de l'Etat à travers la mise en œuvre des actions majeures suivantes :

1. redéfinir les modalités de rémunérations des hautes autorités investies d'une charge politique ou administrative au Burkina Faso ;
2. faire appliquer avec célérité les conclusions de la commission chargée de la réforme du système de rémunération des agents publics de l'Etat et enfin ;
3. instaurer de bonnes pratiques dans la gestion du patrimoine de l'Etat.

La réussite de telles actions nécessite l'adhésion de tous les agents publics aux mesures qui seront édictées et appliquées. J'ai déjà donné des instructions aux ministres concernés afin que les dossiers soient introduits, pour examen, dans les tous prochains conseils des ministres.

J'invite les partenaires sociaux et les organisations de la société civile à accompagner ce processus de réforme qui vise à instaurer plus d'équité, de justice sociale et une meilleure redistribution de la richesse nationale.

Monsieur le Président,

Dans la construction de **l'Etat de droit** au Burkina Faso, **l'accès à l'information** est essentiel pour la participation citoyenne à la vie de la nation. Les médias jouent un rôle important dans la veille pour une bonne gouvernance et dans le renforcement de la démocratie. C'est au travers de l'information et au moyen des médias que l'on mesure la vitalité d'une démocratie. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement veillera à garantir la liberté de la presse et à encourager surtout le professionnalisme dans ce domaine pour donner l'information juste et saine au peuple et pour éviter les dérives susceptibles de dérouter l'opinion.

Je prends l'engagement de poursuivre les efforts pour assurer l'accès de tous à l'information juste, en œuvrant à accroître les taux de couverture du territoire national par la télévision, la radio et la presse écrite. A ce titre, je me réjouis du déploiement réussi de la Télévision numérique de terre (TNT). Afin d'assurer la viabilité de la Société burkinabè de télédiffusion, le ministre en charge de la communication prendra les dispositions nécessaires pour définir, dans les trois mois à venir, les

modalités financières d'accès aux services de la Télévision numérique de terre.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Assurer l'égalité d'accès aux services sociaux de base, en impulsant corrélativement un développement équitable **du capital humain**, constitue un des axes stratégiques sur lequel reposeront les actions structurelles du gouvernement.

La mise en œuvre de cet axe du PNDES est fondamentale pour dynamiser l'économie et réaliser le progrès social. C'est en cela que toutes les politiques de promotion de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, protection sociale, etc.), en faveur de toutes les couches de la société, trouvent leur pertinence.

La responsabilité de mon gouvernement en matière **de santé**, sera de poursuivre dans le cadre de la « Politique sectorielle santé 2017-2026 », la mise en œuvre des actions qui concourent à la réalisation des engagements du Président du Faso, dont quelques-unes des plus emblématiques sont :

1. l'amélioration des plateaux techniques des structures de santé ;
2. le renforcement de la qualité des services par la promotion de la formation continue ;
3. la poursuite de la gratuité des soins de santé maternelle et infantile, élargie au dépistage des cancers féminins et aux soins d'urgence, en améliorant la gouvernance en la matière ;
4. la poursuite de la réalisation des infrastructures de santé, afin de réduire les distances à parcourir par les populations ;
5. l'opérationnalisation progressive de l'assurance maladie universelle.

L'ambition de mon gouvernement dans le domaine de **l'éducation**, est d'assurer l'accroissement de l'offre éducative dans tous les ordres d'enseignement et l'amélioration de sa qualité. Cela exige l'accélération de la mise en œuvre des réformes et investissements. Les actions prioritaires porteront alors sur la poursuite de :

1. la normalisation des écoles de moins de 6 classes et la résorption du phénomène des écoles sous paillotes ;
2. la construction de collèges du post-primaire ;
3. la construction de nouveaux lycées d'enseignement général et technique ;
4. la construction de lycées professionnels et scientifiques et enfin ;
5. la construction de centres de formation technique et professionnelle.

Pour le cas spécifique de l'éducation des enfants dans les zones à défis sécuritaires, le gouvernement a finalisé la stratégie de leur scolarisation et s'attèlera à sa mise en œuvre diligente avec le soutien de nos partenaires.

Au niveau de **l'enseignement supérieur et de la recherche**, trois actions fortes, solidaires et complémentaires seront menées.

Premièrement, il s'agira d'une part, de poursuivre les efforts de normalisation des années académiques afin de repositionner nos universités dans le cercle de la compétitivité et d'autre part, de développer la carte universitaire du pays pour faire face à la forte augmentation de la demande. A cet effet, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

1. accroître les infrastructures pédagogiques, administratives et des œuvres sociales ;
2. autonomiser les centres universitaires ouverts en région ; ce qui suppose de former davantage de ressources humaines en vue de doter les nouvelles universités de personnels enseignants et de renforcer ceux des universités existantes ;
3. créer les conditions de promotion du personnel enseignant dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
4. enfin, encourager et encadrer les initiatives privées d'enseignement supérieur.

Deuxièmement, mon gouvernement va accélérer non seulement la professionnalisation de nos universités, mais aussi la construction de l'université virtuelle et des espaces numériques régionaux. L'ambition est de former des cadres compétents, capables de donner une plus grande impulsion au développement de notre économie.

Troisièmement, le développement **d'une recherche scientifique** orientée vers les innovations technologiques est un moyen de soutenir les secteurs

de production, conformément à la politique sectorielle de « Recherche et innovation 2017-2026 ». Pour y parvenir, mon gouvernement prendra des mesures pour améliorer la gouvernance institutionnelle de la recherche, afin de promouvoir une recherche scientifique compétitive. Il créera ensuite les pôles d'excellence portant respectivement sur les énergies renouvelables et les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sur les technologies agroalimentaires.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'accès à **l'eau potable et à l'assainissement du cadre de vie** constitue également un levier important de développement du capital humain. Pour impulser une dynamique dans ce sens, mon gouvernement s'engage à intensifier les actions dans le domaine de la mobilisation des ressources en eau, en vue d'un plus grand accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement.

La mobilisation des ressources en eau est un grand défi pour notre pays. A ce titre, mon gouvernement poursuivra la réalisation de la vision « zéro corvée d'eau » à l'horizon 2020 du Président du Faso, à travers notamment :

1. la construction de nouveaux forages et ;
2. la réalisation d'autres ouvrages d'adduction d'eau potable tels que les branchements particuliers, les adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et la réhabilitation des ouvrages défectueux.

Dans le domaine de **l'assainissement domestique**, mon gouvernement poursuivra l'objectif fixé de porter à au moins 50 %, la proportion des ménages ayant accès à l'assainissement en milieu rural et à 80 % en milieu urbain, tout en renforçant la réalisation de latrines institutionnelles pour équiper notamment les établissements scolaires et de santé qui en sont dépourvus.

L'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens passe également par un développement harmonieux du milieu urbain. Elle suppose une bonne exécution des projets et programmes d'urbanisation et la promotion d'un habitat décent. C'est pourquoi, mon gouvernement s'engage à :

1. poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des centres urbains ;
2. accélérer l'exécution des programmes de logements sociaux et économiques ;
3. viabiliser les sites des logements sociaux déjà construits et enfin ;
4. engager des actions pertinentes visant à aider les personnes à revenu modeste à acquérir des logements décentes.

A ce niveau, je salue vivement la pertinence des recommandations formulées par la commission d'enquête parlementaire sur l'apurement du passif du foncier urbain. Je veillerai à une mise en œuvre diligente desdites recommandations.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Une politique publique soucieuse de stabilité au niveau social accorde une importance particulière à l'insertion de la jeunesse et des femmes dans l'activité économique. C'est pourquoi mon gouvernement va renforcer les résultats des actions entreprises dans le cadre de la « politique sectorielle, travail, emploi et protection sociale 2018-2027 », dans le but de :

1. améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
2. réduire le sous-emploi de la main-d'œuvre rurale ;
3. favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et enfin ;
4. étendre la protection sociale à un plus grand nombre de Burkinabè.

Mon gouvernement sera également attentif à toute mesure visant l'amélioration du bien-être de la femme et de la jeune fille, ainsi que la promotion d'une culture de solidarité nationale envers les personnes vulnérables et celles déplacées du fait de la situation sécuritaire dans notre pays. Ainsi, il encouragera entre autres :

1. la promotion de l'autonomisation économique de la femme et ;
2. la mise en place des structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi pour les enfants en situation de rue et les personnes vulnérables.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Nos actions de promotion de la sécurité, de la cohésion sociale et du civisme seront vaines si nous perdons de vue la dynamisation de notre économie. C'est pourquoi, le cinquième axe de ma déclaration portera sur la résolution des difficultés économiques qui entravent la création de richesse en vue d'améliorer durablement les conditions de vie des Burkinabè.

A ce niveau, permettez-moi de rappeler que quatre Burkinabè sur dix (4/10) vivent encore en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 000 F.CFA par an et par individu. Les causes profondes de cette forte incidence de la pauvreté résident dans la faible productivité de nos secteurs de production.

Ce constat oblige à entreprendre des mesures vigoureuses de **dynamisation de l'activité économique**. Ainsi, en lien avec les orientations stratégiques retenues dans le Plan national de développement économique et social, l'action de mon gouvernement portera sur les six (06) piliers majeurs suivants :

1. le renforcement du pilotage de l'économie ;
2. la promotion d'un environnement macroéconomique favorable à la croissance ;
3. l'amélioration du climat des affaires et des investissements ;
4. le développement des secteurs de soutien à la production ;
5. le développement des secteurs de production et enfin ;
6. l'inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement.

En matière **de pilotage de l'économie**, d'ici à 2020, mon gouvernement va œuvrer à améliorer davantage **la planification du développement**, en poursuivant les activités de capture du dividende démographique.

Un intérêt particulier sera accordé au développement local harmonieux, à l'aménagement efficace du territoire et à la promotion des pôles de croissance et de compétitivité.

Accélérer **la décentralisation** me paraît être le moyen le plus adapté pour impulser le développement à la base et faire véritablement profiter aux populations les retombées des politiques sociales. C'est pourquoi, mon gouvernement va assurer le transfert effectif des compétences et des ressources de manière à porter à 15%, dans le moyen terme, la part

du budget de l'Etat transférée aux collectivités. De manière concrète, la mise œuvre diligente des nouveaux référentiels relatifs à la décentralisation s'impose. Il s'agit notamment de la politique nationale de la décentralisation et sa stratégie décennale assortie de son plan d'action.

Pour atténuer les disparités régionales d'accès aux services et biens publics et contribuer à renforcer la cohésion nationale, les efforts déjà entrepris de mobiliser les moyens pour la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel seront poursuivis. Il en sera de même pour le Programme d'appui au développement des économies locales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je voudrais réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à poursuivre les efforts déjà entrepris pour maîtriser **l'inflation** et garantir la **viabilité des finances publiques**. Pour ce dernier aspect, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la mobilisation des recettes publiques et sur la maîtrise de l'évolution des dépenses courantes. Ces deux actions sont indispensables pour dégager une épargne budgétaire conséquente destinée à financer l'investissement public et redistribuer les richesses nationales en faveur des plus pauvres. De ce fait, mon gouvernement prendra, sans délai, des mesures vigoureuses en vue d'accroître les performances des structures de mobilisation des recettes et d'exécution de la dépense. Il s'agira d'orienter véritablement les actions des régies sur :

1. la lutte contre la fraude et l'incivisme fiscal, d'une part, la taxation adaptée du secteur informel, d'autre part ;
2. l'amélioration de la qualité des services aux usagers de l'administration fiscale ;
3. l'amélioration de la gestion du domaine foncier national, de la qualité des services fonciers et cadastraux rendus aux clients et enfin;
4. la simplification et la modernisation des procédures en matière de gestion des dépenses et de mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat.

Vous conviendrez avec moi que **la stabilité macroéconomique**, en conjonction avec un climat favorable à l'initiative privée, est une condition sine qua non à la création de richesse. En effet, il est difficile de réussir la dynamisation des secteurs de production en faisant jouer au secteur privé son rôle moteur, si nous n'œuvrons pas à mettre en place un cadre favorable à la création et au développement des affaires. C'est dans cette optique que mon gouvernement renforcera la conduite des réformes, notamment celles contenues dans la matrice minimale de **réforme du climat des affaires**, afin d'améliorer le classement Doing Business du Burkina Faso et de favoriser l'essor du secteur privé.

Pour mieux accompagner les entreprises et l'entrepreneuriat, je donnerai des instructions aux ministres compétents d'accélérer et de renforcer :

1. la mise en place de zones économiques spéciales ;
2. la promotion d'incubateurs d'entreprises et d'instruments d'appui aux exportations ;
3. l'appui aux entreprises en difficulté et enfin;
4. la mise en place des instruments de financement des entreprises.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'état encore embryonnaire de notre tissu économique résulte principalement de la faiblesse de l'offre des facteurs qui améliorent la compétitivité de l'économie et qui incitent donc le secteur privé à investir. C'est pourquoi, le développement des secteurs de soutien à la production, capables d'accompagner la transformation de notre économie, sera au centre de mes préoccupations.

Dans **le domaine de l'énergie**, mon gouvernement accordera un intérêt particulier à la mise en œuvre de la Politique sectorielle en la matière pour garantir la souveraineté énergétique du pays. Un accent particulier sera mis sur :

1. le développement du mix-énergétique à travers la promotion des énergies renouvelables ;
2. la réduction du déficit structurel de l'offre d'électricité et enfin;
3. la rationalisation et la maîtrise de la demande d'électricité à travers la promotion de l'efficacité énergétique.

La mise en œuvre de cette politique sectorielle se fera à travers la conduite des principaux programmes et projets ci-après :

1. la construction de centrales solaires en y adjoignant de plus en plus le stockage ;
2. la réalisation des centrales thermiques et hydroélectriques ;
3. le développement des réseaux d'interconnexion capables d'offrir de l'énergie à moindre coût avec les pays de la sous-région et enfin;
4. le développement du réseau intérieur de transport et de distribution pour améliorer l'accès des populations et des entreprises à l'électricité.

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'enclavement de notre pays et l'importance du déficit **en matière d'infrastructures** de soutien à la production accroissent particulièrement les coûts d'exploitation des entreprises installées au Burkina Faso, limitent fortement leur compétitivité et renchérissent les coûts des produits de grande consommation.

Pour faire jouer efficacement au secteur privé son rôle de créateur de richesse et d'emplois, mon gouvernement accorde une grande place au développement des infrastructures.

Dans ce domaine, les principales actions porteront sur les travaux de désenclavement intérieur et extérieur.

Au titre du désenclavement intérieur, nous allons poursuivre et renforcer la construction de pistes rurales pour désenclaver les zones de production et d'accélérer le bitumage de routes reliant les capitales régionales et provinciales. Il s'agira également d'améliorer les voiries urbaines dans le but de faciliter la mobilité dans nos villes.

Quant au désenclavement extérieur du pays, il passera par la construction et la réhabilitation de routes internationales et de chemins de fer. A cet égard, les projets suivants seront poursuivis :

1. la construction de l'autoroute Ouagadougou–Abidjan ;
2. la réhabilitation de la voie ferrée Abidjan- Ouagadougou et son extension à Dori et à Tambao et enfin ;
3. la réalisation du chemin de fer Ouagadougou-Téma.

Par ailleurs, constatant les difficultés dans la réalisation de nombreux chantiers, j'ai donné des instructions au ministre en charge des infrastructures pour évaluer les projets en souffrance en vue de prendre des mesures urgentes et appropriées pour accélérer leur achèvement.

Dans le **domaine des transports** terrestres, la politique de mon gouvernement consistera à fluidifier et sécuriser les routes pour faciliter l'approvisionnement du pays en biens et services de consommation et favoriser la mobilité des personnes.

De même, en matière de transport aérien, mon gouvernement a engagé la mise en œuvre du Plan de relance d'Air Burkina. A cet égard, j'ai donné des instructions au Ministre en charge des transports, pour parachever rapidement la mise en place de ses organes de décision. L'Objectif est de permettre à la compagnie nationale de revenir à l'équilibre financier d'ici à 2020, et de la positionner sur une trajectoire de croissance durable.

J'attacherai du prix à l'achèvement de la construction de l'aéroport de Donsin qui permettra une plus grande déserte de notre pays.

Enfin, l'action de mon gouvernement en matière de développement des secteurs de soutien à la production va consister à poursuivre la mise en œuvre des projets dans **le domaine des technologies de l'information et de la communication**.

Notre action visera le développement de l'offre de « large bande » pour un accès à l'Internet à haut débit sur l'ensemble du territoire national.

L'ambition du gouvernement est de garantir l'accès des citoyens, des entreprises, et de l'administration à des services de communication électronique de qualité, pour leur permettre de profiter pleinement du potentiel du numérique.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour produire des effets significatifs sur la vie des Burkinabè, le développement des infrastructures de soutien à l'économie doit être accompagné par de véritables politiques visant à accroître la productivité dans les secteurs de production.

Dans **le domaine du développement rural**, l'objectif du gouvernement est d'accroître la productivité et la résilience des **branches agro-sylvo-pastorale et halieutique** du secteur et d'orienter leur production vers le marché. La politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale 2017-2026 » et son instrument d'opérationnalisation, qui est le deuxième Programme national du secteur rural (PNSR II) 2016-2020 définissent les leviers que nous devons actionner pour obtenir des résultats significatifs.

Pour ce qui est de **la production agricole**, il s'agit notamment de:

1. la réalisation du programme d'aménagement de 25 000 ha de périmètres irrigués ;
2. la mise à la disposition des producteurs d'intrants agricoles de qualité, à prix subventionné ;
3. l'opérationnalisation des pôles de croissance agricoles ;
4. l'accélération de la mécanisation agricole ;
5. la maîtrise de l'eau par la construction et la réhabilitation de barrages ;
6. la poursuite des efforts de sécurisation foncière en milieu rural et enfin ;
7. la promotion de l'agro-industrie pour la transformation sur place de nos produits agricoles.

S'agissant **des filières stratégiques telles que le coton et l'anacarde**, mon gouvernement examinera avec diligence toutes les difficultés qui entravent leur essor afin de prendre les mesures nécessaires à leur relance. Pour la production du coton, l'ambition de mon gouvernement est de reconquérir notre place de leader en Afrique.

Quant à **la production pastorale et halieutique**, l'action de mon gouvernement consistera à :

1. renforcer la couverture des besoins en soins vétérinaires ;
2. poursuivre l'amélioration génétique des animaux ;
3. renforcer la couverture des besoins alimentaires du bétail, notamment par l'utilisation des sous-produits agro-industriels ;
4. moderniser les filières de production animale par la création d'unités modernes de transformation du bétail en viande et enfin ;
5. renforcer la pisciculture en vue de porter la production du poisson à au moins 30 000 tonnes par an.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour amorcer **la transformation structurelle** de notre économie, il nous faut accorder une importance particulière au développement de l'industrie et de l'artisanat. A cet effet, il s'agira de développer une **industrie manufacturière** conséquente basée sur la transformation des produits locaux.

Pour ce faire, mon gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre des actions suivantes :

1. assainir le marché intérieur à travers des mesures fermes de lutte contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale ;
2. renforcer la compétitivité des unités industrielles existantes à travers notamment leur restructuration et leur mise à niveau ;
3. améliorer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie ;
4. développer les infrastructures industrielles ;
5. appuyer l'élaboration et le développement des projets industriels et enfin ;
6. améliorer l'offre de financement du secteur.

Concernant **l'industrie minière**, c'est le lieu pour moi de rassurer les investisseurs de la disponibilité de mon gouvernement à préserver leurs efforts d'investissement en leur garantissant un environnement économique et social plus sécurisé.

Dans la même lancée, nous valoriserons l'expertise nationale à travers la promotion de la petite mine et le développement des activités connexes dans le but d'améliorer les impacts positifs de ce secteur sur le bien-être de nos populations.

L'opérationnalisation prochaine du Fonds minier de développement local viendra renforcer les retombées socio-économiques de ce secteur.

Pour ce qui concerne **l'artisanat**, la vision de mon gouvernement est de développer un secteur artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents. De façon opérationnelle, il s'agira de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans et de faciliter leur accès aux marchés et à la commande publique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'accroissement de la productivité dans les secteurs de production ne sera durable que si la mise en marché des produits est assurée et si les circuits de commercialisation sont fluides. C'est pourquoi, dans le souci d'assainir le marché intérieur, mon gouvernement effectuera une surveillance beaucoup plus accrue de celui-ci afin d'y déceler les dysfonctionnements pouvant être sources de distorsions à la concurrence et prendra les décisions qui s'imposent. Il portera également une attention particulière au développement de l'information sur les marchés pour plus d'efficacité en termes d'écoulement des biens et des services.

Je voudrais à ce stade de mon propos aborder **les autres secteurs de services** qui contribuent également à la création de richesses et d'emplois décents dans notre pays. Je veux citer **l'art, la culture, le tourisme, les sports et loisirs** qui, en plus de leur contribution à l'économie nationale, permettent de révéler l'identité culturelle du Burkina Faso et de le faire rayonner à travers le monde.

C'est le lieu pour moi de rendre un vibrant hommage à tous les pionniers du FESPACO dont nous allons célébrer, dans quelques jours, le cinquantenaire.

La vision de mon gouvernement pour toutes ces branches d'activité est d'en faire des industries de services par la réalisation d'infrastructures culturelles, artistiques, touristiques et sportives, et par la promotion de l'entreprenariat des jeunes et des femmes dans ces domaines.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour garantir une amélioration soutenue et durable des conditions de vie de nos populations présentes et futures, il importe de prévenir **la dégradation de l'environnement** et de notre cadre de vie, dans nos modes de production et de consommation. En la matière, la progression de la dégradation des terres, pour ne citer que cet exemple, est passée de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992 à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013. Il nous faut impérativement inverser cette tendance. La mise en œuvre diligente des actions et mesures spécifiques qui sont définies dans le deuxième Programme national du secteur rural (PNSR II) pourra y

contribuer. C'est à ce prix que nous assurerons la durabilité de la production agricole de notre pays.

De même, pour faciliter la transition vers l'économie verte, mon gouvernement agira dans le sens d'améliorer la gouvernance environnementale, d'inciter à la réduction des émissions de gaz à effets de serres et de renforcer la résilience des communautés de base au changement climatique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Vous conviendrez avec moi que pour réussir la mise en œuvre de toutes les politiques que je viens d'exposer, nous aurons besoin de l'accompagnement de pays amis, des partenaires techniques et financiers qui ont toujours cru en notre action. C'est pourquoi, en matière de relations extérieures et de coopération étrangère, mon gouvernement s'engage à rendre effective la vision du Président du Faso de « mener une politique étrangère ouverte au service du développement de notre pays et résolument engagée vers la recherche de la paix et de la sécurité internationales ».

Dans ce sens, les principales actions porteront sur l'amélioration et l'élargissement de nos relations diplomatiques dans le but de :

1. mieux couvrir les zones géographiques et économiques potentiellement attractives pour notre pays ;
2. renforcer la participation de notre pays aux efforts d'intégration dans la sous-région, en Afrique et dans le reste du monde et enfin ;
3. mobiliser et impliquer davantage les Burkinabè vivant à l'étranger dans le processus de développement national. A cet égard, je prends l'engagement de poursuivre les actions devant faire aboutir le vote des Burkinabè de l'extérieur à partir de 2020.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vivre ensemble en harmonie dans une même société ne dépend pas de la seule responsabilité d'un gouvernement. A ce titre, j'ai besoin de l'engagement de tous les burkinabè, hommes, femmes, jeunes et anciens pour réussir ce combat. Je vous invite à agir à l'unisson pour redonner au Burkina Faso sa qualité de pays des Hommes intègres.

J'ai l'intime conviction que l'adoption prochaine de la nouvelle Constitution, qui est un nouveau contrat social pour notre peuple, ouvrira de nouvelles perspectives pour le renforcement de la démocratie et l'amélioration de notre vivre-ensemble.

C'est ensemble, unis et réconciliés avec nous-mêmes, dans un devoir de vérité et de patriotisme, que nous contribuerons, comme un seul homme, à changer la réalité dans le sens profond de nos rêves de paix et de prospérité. Et c'est en cela que j'invite les institutions de l'Etat : l'Assemblée nationale, le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, le Haut conseil du dialogue social, le Médiateur du Faso, le Conseil supérieur de la communication, le Conseil économique et social, la Commission nationale électorale indépendante, etc., à œuvrer avec le gouvernement à la réalisation de l'idéal commun de la cohésion nationale. Il est du devoir de notre génération de léguer aux générations futures un Burkina Faso meilleur. Plus que de l'union, nous avons besoin, en ces temps difficiles, de communion et de fusion en pensée et en action pour une véritable rupture en vue d'assurer la paix et le progrès social.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au moment où je termine devant votre auguste Assemblée ma déclaration de politique générale, permettez-moi de paraphraser un éminent socio-démocrate français, j'ai nommé Michel Rocard, les priorités de mon gouvernement ne sont pas celles d'une moitié du Burkina Faso contre l'autre moitié. Elles sont celles de tous les Burkinabè.

Le Président Roch Marc Christian KABORE a été élu sur la base d'un programme. Ce programme qui a reçu l'adhésion de la grande majorité des Burkinabè est devenu celui de tous les Burkinabè. Il m'a fait appel en ce moment précis pour conduire l'action du gouvernement.

En m'accordant votre confiance, c'est à lui que vous faites confiance pour « Bâtir, avec le peuple, un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice ».

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie



PREMIER MINISTERE

03 BP 7027 Ouagadougou 03

BURKINA FASO

Tél: (+226) 25 32 48 90 / 91 Fax :(+226) 25 33 05 51

www.gouvernement.gov.bf